



S.D.Q de Cap de Bos

Compte rendu de la réunion publique
du
18 mars 2016

Étaient présents :

Mairie de Pessac :

F. Raynal (Maire), E. Martin, A. Di Camillo, J.Landreau, L.Desplat
B. Rautureau, P.Lagarrigue.

Syndicat de quartier de Cap de Bos :

Marcel Gastelier (Président) et les membres du conseil d 'administration.

Fédération des syndicats de quartier :

D.Lestyneck

Récapitulatifs des réalisations 2015 :

- La rénovation de la maison de quartier.
- L'Aménagement du carrefour (Avenue de Bretagne / Avenue de Champagne).
- La plantation d'arbres sur le terre-plein central en face du stade.
- L'aménagement des berges du lac.
- Le boulodrome près de la maison de quartier .
- La remise à double sens de la rue de la Princesse.
- La rénovation de deux allées du lotissement de la Garenne.

Le mot du Président:

Ses mots d'accueil, sont accompagnés d'un rappel concernant l'apolitisme du syndicat de quartier.

Le mot du maire:

Il commence par un rappel sur la mise en place des maires adjoints de quartier.

L'activité de la poste transférée au bar du centre commercial.

Et termine par la nomination des élus présents.

Les questions :

Le stationnement.

La règle :

- Il est interdit sur les trottoirs.
- L'intervention de la police municipale est incontournable si un riverain la demande.
- le stationnement est semi-mensuel alterné.

M.Gastelier présente les propositions du syndicat de quartier :

- Grandes avenues (Provinces & Californie) stationnement interdit tant sur les trottoirs que sur les terres pleins centraux.
- Petites avenues (Bretagne, Champagne, Isle de France) stationnement en chicane après traçage au sol, afin de ralentir la vitesse.
- Allées et petites rues, stationnement toléré sur les trottoirs ou à cheval trottoir, chaussée.
- rappel de l'historique de la Z.A.C de Cap de Bos.

Réponse du maire et du Premier Adjoint :

- Le stationnement peut entraîner la dégradation des trottoirs.
- la situation actuelle peut être maintenue si elle fait l'objet d'un consensus.
- Cependant, si un riverain appelle la police municipale, elle intervient et la règle sera le code la route.

L'aménagement de Chappement.

-Le Maire fait un rappel sur la réunion de la veille qui s'est tenue à la salle du Galet.

- Moins de 500 logements seront construits.
- Les R+1 seront situés près des zones pavillonnaires.
- Les R+3 seront construits le long de l'avenue du Général Leclerc. (*)
- (*) Moralité : l'air +3 est plus respirable que l'air +5
- Le bois face à l'Avenue du Dauphiné ne comportera pas de construction.

-Rappel concernant l'utilité d'une Z.A.C :

- Des équipements publics peuvent être financés par les constructions.
- Le gestion de la cohérence de l'ensemble des constructions se fait dans le cadre de la ZAC.
- (Il y a plus de protections qu'avec le P.L.U qui encadre chaque projet de manière séparée).

-Évolution des effectifs scolaires.

- La mairie prévoit une augmentation de 20% des effectifs scolaires.
- Dans un premier temps, les écoles maternelles et primaires existantes peuvent

prendre en compte cette augmentation.
La création d'un collège est envisageable sur Chappement.

La réfection de l'Avenue de Beutre avec une piste cyclable.

En cours au niveau de la Métropole (E.Martin)

Vitesse excessive avenue de Bretagne.

Mise en place d'un radar pédagogique.

La circulation sur l'avenue des Provinces est de plus en plus importante.

L'avenue des Provinces est devenue un itinéraire bis pour les automobilistes qui quittent la rocade pour rejoindre Cestas ou la route d'Arcachon.
Le problème est pris en compte.

Aménagement du rond point au carrefour Avenue de Bretagne /Avenue des Provinces.

Il est prévu pour 2017 avec une végétation ne nécessitant pas d'arrosage intégré .
(Ce rond point a été conçu sans arrivée d'eau et compte tenu des impératifs budgétaires, cette modification n'est pas une priorité).

Le centre commercial de Cap de Bos.

Surfaçage calcaire entre le bar et la maison médicale. (prévu en 2018)

Le centre médical est en vente.

Une première expertise a déclaré le bâtiment HS.

Une nouvelle expertise a été demandée par le propriétaire actuel (non reçue à ce jour).

Le local de l'ancien Pressing a été repris par des Sages Femmes.

L'ancienne maison de la presse a été rachetée par le propriétaire du bar.

La signalétique des commerces va être mise en place. (second semestre).

Il n'y aura pas de concurrence entre les commerces de Cap de Bos et ceux de Chappement ... ??.

Problème de propreté à l'arrière du Leader Price.

Un rappel à ses obligations va être fait au gérant de ce magasin.

Les allées de la garenne.

L'allée d'Anjou est planifiée pour 2016 et l'allée de Saintonge pour 2017.